

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
Deuxième Secrétaire parlementaire
- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord-Cadre et de l'Accord de Mandat signés le 16 mars 2024 entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet de réhabilitation des routes Bobo-Banfora-frontière de la Côte d'Ivoire et Banfora-Orodara (PRÉBBO), **dossier n°102.**
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 05 avril 2024 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), pour le financement partiel du projet d'élargissement et de modernisation de la RN4-section intersection RD152-Intersection RD40 y compris la voie d'accès à l'Université Thomas SANKARA, **dossier n°103.**

La séance plénière du lundi 02 septembre 2024 s'est ouverte à 09 heures 07 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés	:	10
- absents non excusés	:	04
- procurations	:	07
- présents	:	60
- votants	:	67

2. Les annonces

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 30 août 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition a informé la plénière du retrait par le Gouvernement à travers la lettre n°024-1165/PM/SG/DGAIL du 30 août 2024 du projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution, objet du dossier n°106.

3. Les dossiers n°102 et 103

Il a été proposé et adopté l'organisation d'un débat général unique sur les dossiers n°102 et 103.

3.1. Les rapports des commissions

Le dossier n°102

Le rapport n°2024-024/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond qui a été présenté à la plénière par la députée Séphorah Anita Soumaï TRAORE, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Mariam SIDIBE et Moussa SAWADOGO, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

Le dossier n°103

Le rapport n°2024-025/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond qui a été présenté à la plénière par la députée Séphorah Anita Soumaï TRAORE au nom de la députée Nemata Brigitte ZOUNGRANA empêchée, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la CDD, de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la CAEDS, dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Kiswendsida Evariste ZONGO, Moussa SAWADOGO et Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2. Le débat général unique sur les dossiers n°102 et 103

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

a. Les questions et préoccupations d'ordre général

Elles ont porté principalement sur :

- la prospection de nouveaux partenaires offrant de meilleurs taux en matière de prêt ;
- la qualité des infrastructures ;
- le suivi des travaux d'infrastructures par les structures déconcentrées ;
- la situation du réseau ;
- les brigades de veille des infrastructures ;
- l'implication de la population dans le volet plan de gestion environnemental et social.

Les députés ont également formulé des observations portant sur les rapports de la COMFIB.

b. Le dossier n°102

La principale préoccupation a concerné la différence entre la réhabilitation et le renouvellement des couches d'une route.

(La séance a été suspendue à 10 heures 57 minutes et reprise à 11 heures 48 minutes)

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

a. Les réponses aux questions d'ordre général

En ce qui concerne **la prospection de nouveaux partenaires offrant de meilleurs taux en matière de prêt**, Monsieur Mikailou SIDIBE, Ministre de l'Urbanisme et de l'habitat a rassuré les députés en déclarant que toutes les portes sont ouvertes pour la prospection de nouveaux partenaires. A cet effet, il a informé les députés que le Ministre des Infrastructures est en mission en Chine. Le Ministre a ajouté que d'autres prospections, notamment en direction de la Russie, sont en cours d'analyse et d'examen au niveau de la Direction générale de la coopération (DGCOOP). Par ailleurs, il a relevé que le Burkina Faso s'engagera avec des partenaires qui présenteront de meilleurs taux et conditions qui lui seront avantageux.

Sur **la qualité des infrastructures**, le Ministre a reconnu le manque de qualité dans leur réalisation conduisant à des pertes financières et de temps. Il a relevé que la dynamique a changé et le Gouvernement met un point d'honneur à ce niveau. En effet, pour pallier ces désagréments, le Ministre a indiqué que le Gouvernement a prévu le renforcement des capacités des agents du Ministère des infrastructures et du Laboratoire national des bâtiments et des travaux publics (LNBTP) pour assurer la qualité géotechnique des infrastructures et atteindre le niveau de tolérance zéro.

Pour **le suivi des travaux d'infrastructures par les structures déconcentrées**, le Ministre a affirmé que le Ministère en charge des infrastructures a opéré des réformes qui visent à responsabiliser les structures déconcentrées pour un suivi de proximité, gage d'une meilleure qualité des infrastructures.

Quant à **la situation du réseau routier**, le Ministre a fourni les chiffres suivants : 15 000 km de route relevant du réseau classé dont 42% est en bon état et carrossable ainsi que 4 000 km de voies bitumés. De cet état, le Ministre a affirmé qu'il reste un grand linéaire à bitumer au regard de l'écart entre les deux situations.

S'agissant **du rattachement du Programme sectoriel des transports** au Ministère des infrastructures, le Ministre a informé les députés qu'il a été créé un Secrétariat permanent chargé de la gestion du transport et des infrastructures. Il a ajouté que cette structure coordonne toute la partie

mobilisation des financements pour construire des infrastructures qui constituent le support de la mobilité qui elle, relève du transport. Le Ministre a tenu à relever l'importance d'un ancrage stable qui permet de garantir une porte d'entrée des différents partenaires pour la mobilisation les financements.

Concernant **les brigades de veille des infrastructures**, le Ministre a porté à la connaissance de la Représentation nationale, qu'avec l'accompagnement d'un partenaire japonais, le Ministère est dans la dynamique de la remise à jour d'un certain nombre de structures datant de la période de la Révolution dans le sens de renforcer le travail en régie au niveau des régions.

Pour **l'implication de la population dans le volet plan de gestion environnemental et social**, le Ministre a souligné que pendant les études, une large concertation impliquant les populations est organisée et leurs préoccupations sont prises en compte dans le volet plan de gestion environnemental et social. Il a par ailleurs mentionné que le Ministère des Infrastructures mobilise et implique la frange jeune de la population dans les travaux dits à haute intensité de main d'œuvre. Cette approche constitue aussi une source de revenus pour la population.

Le dossier n°102

Sur **la différence entre la réhabilitation et le renouvellement de couches dans le cadre de la réfection d'une route**, Monsieur le Ministre a précisé qu'en dehors des travaux de bitumage proprement dits, il y a des travaux d'entretien périodique et de renouvellement des couches qui consistent à réparer ponctuellement des parties d'une route. Il a relevé que ce travail de renouvellement est différent de la réhabilitation de la voie qui consiste en une reprise du corps de la chaussée sur tout le linéaire avec un nouveau revêtement.

3.2.3- Le vote

(Le quorum est passé de 67 à 68 votants avec l'arrivée de deux députés en cours de séance)

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, chaque projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 68 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 12 septembre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 12 heures 16 minutes.

Ouagadougou, le 02 septembre 2024


Le Président
Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance



Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire